



FORMATION

CONÇUE POUR LES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Vous êtes enseignant en ENSAP :
accédez au parcours de formation continue FEEBAT,
afin de répondre aux nouveaux défis de la rénovation
énergétique pour l'architecture.



#montée en compétences

RELEVEZ LES DÉFIS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le programme **FEEBAT** est une offre de formations complète sur la rénovation énergétique des bâtiments, dont l'objectif est la **montée en compétences** des **professionnels en activité**, des **enseignants** et des **formateurs des futurs professionnels**.

Développé et soutenu par les pouvoirs publics, la filière Bâtiment et l'ATEE, le Programme FEEBAT est porté et financé par EDF, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Depuis 2008, FEEBAT est devenu la **référence de la formation** des professionnels sur la rénovation énergétique.



Éco-responsabilité et nouveaux marchés de l'architecture nécessitent de nouvelles compétences !

Le Ministère de la Culture s'est engagé, depuis 2018, à accompagner les **Écoles Nationales Supérieures d'Architecture et de Paysage** (ENSAP) dans la formation de leurs enseignants à la **rénovation énergétique pour l'architecture**.

Quel que soit votre champ disciplinaire, suivez le Programme FEEBAT. Vous pourrez mettre en place une réelle synergie avec d'autres enseignants sur la thématique transversale et polyvalente de la rénovation énergétique.

FEEBAT accompagne votre **montée en compétences** et met à votre disposition des outils pédagogiques utilisables clé en main pour adapter vos enseignements. Ce centre de ressources pédagogiques est un véritable atout pour permettre à vos étudiants d'acquérir les notions fondamentales de la **rénovation énergétique pour l'architecture**, qui sera une part croissante de leur activité future.

Rappel des objectifs : 500 000 logements à rénover par an et 700 millions de m² de surface tertiaire à rénover d'ici 2050



#transition écologique

#accompagnement

INVENTAIRE DES RESSOURCES

FEEBAT, en partenariat avec EnsaÉco, a mené un large inventaire des ressources disponibles dans les ENSAP afin d'établir avec pertinence les contenus de votre futur programme de formation. Cet inventaire a permis d'aboutir à un programme en phase avec vos besoins et vos attentes.

Synthèse des rencontres : [CLIQUEZ ICI](#)

Vidéo des rencontres : [CLIQUEZ ICI](#)

FEEBAT ENSAP, un programme de formation continue sur mesure :

- Parcours thématique individualisé
- Dispositif multimodal
- Centre de ressources pédagogiques



#architecture

Votre parcours de formation est composé de 8 thématiques

Il a été développé et conçu avec des enseignants du réseau EnsaÉco, en collaboration avec les partenaires du programme FEEBAT.



Le choix d'un dispositif multimodal pour optimiser votre emploi du temps

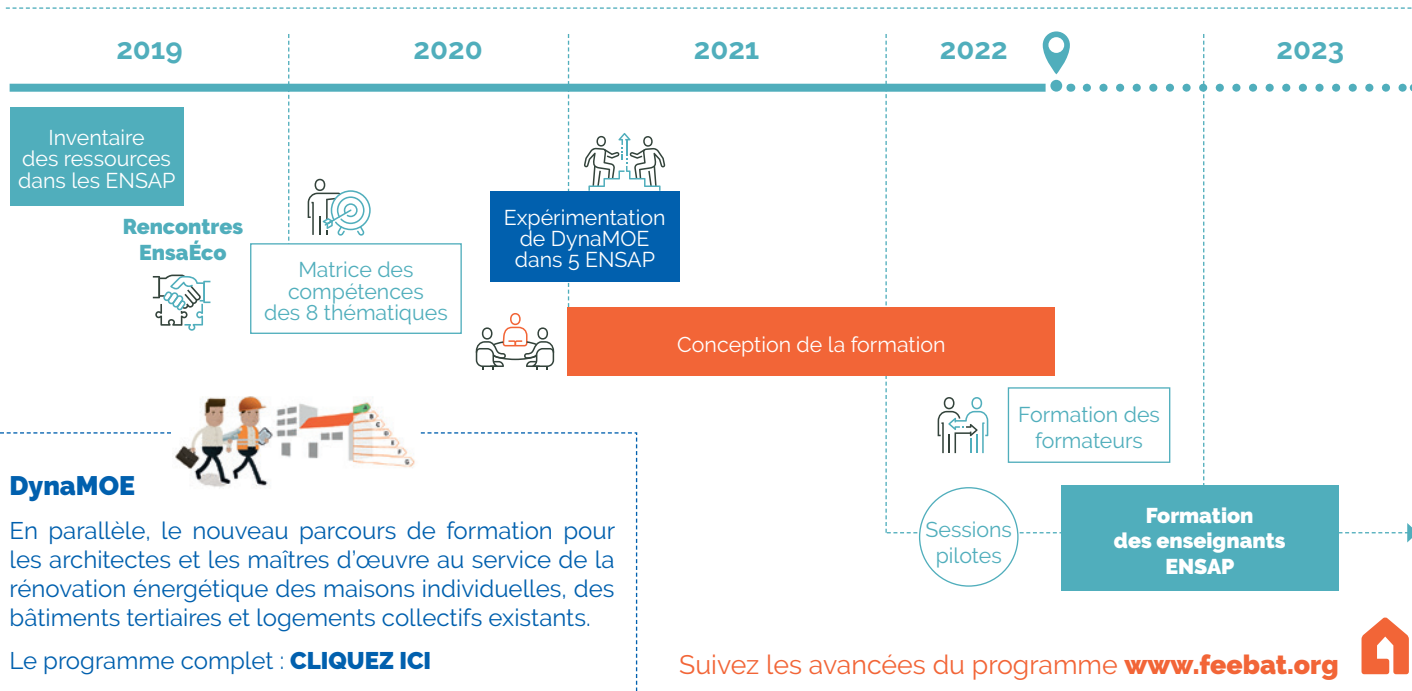
Le parcours combine des activités de formation multimodales. Ces activités s'articulent entre des temps en présentiel avec un formateur et des temps en distanciel en autonomie, selon votre emploi du temps, ou dans une classe virtuelle.



Un centre de ressources dédié

À l'issue de votre parcours, vous disposerez d'un ensemble d'**outils et de ressources pédagogiques innovantes** qui vous sont fournis clé en main pour vos enseignements.

CALENDRIER DES ACTIONS / Accompagnement des enseignants ENSAP





FEEBAT vous facilite l'accès à la formation



Pourquoi me former ?

Aujourd'hui, les nouveaux enjeux de la formation continue intègrent votre parcours d'enseignant au quotidien et vous accompagnent tout au long de votre carrière.

Tout enseignant-chercheur peut bénéficier, sur son temps de travail, d'une formation continue concernant les différentes missions qu'il exerce dans les conditions prévues par **le décret n°2018-105 du 15 février 2018** portant sur le statut particulier de Professeur et de Maître de Conférences des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture. Ces formations figureront au dossier de carrière de chaque enseignant, quel que soit son champ disciplinaire.

Si vous êtes enseignant et architecte inscrit à l'Ordre, ces formations donneront lieu à **des attestations de formation reconnues** par l'Ordre des Architectes au titre des 20 heures de formation continue obligatoire par an prévues dans **l'article 84** du règlement intérieur (**Arrêté du 13 Mars 2020**). Elles devront pour cela être déclarées dans l'espace personnel de chaque architecte et enseignant.



En savoir +

Qui contacter ?

Retrouvez sur le site www.feebat.org la liste des référents EnsaÉco afin de connaître le référent de votre École. Vous pourrez obtenir des informations complémentaires sur le programme FEEBAT et organiser votre formation.

CLIQUEZ ICI

Qui finance ma formation ?

Votre formation FEEBAT est prise en charge dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, par EDF.

Le Programme **FEEBAT** est développé et soutenu par :



Suivez l'actualité de votre programme sur :

www.feebat.org

#BÂTIMENT #FORMATION #RÉNOVATION



Secrétariat
technique
assuré par :

